



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MAI 2019

FB/LN/CJ/MH/ n° 2019/05

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2018
DES PRAIRIALES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
7/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : Martine GAUTIER, Pouvoir à R. BASSEZ

Absents : PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Madame D. BOMMER Adjointe aux finances, indique que le compte administratif 2018 pour le budget des Prairiales, qui a été vu dans le détail en commission des finances le 5/03/2019, se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

* Dépenses	700 140.63 €
* Recettes	700 140.63 €
* Excédent 2017 reporté	0.00 €

A - Excédent de fonctionnement 0.00 €

Section d'investissement :

* Dépenses	21 170.79 €
* Excédent 2017 reporté	40 952.67 €
* Recettes	35 175.71 €

B - Excédent d'investissement 54 957.59 €

Résultat de clôture de l'exercice :

C - Excédent (A+B) 54 957.59 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	35 424.54 €
Recettes	0.00 €

D - Ecart RAR -35 424.54 €

RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C-D) 19 533.05 €

Avant de passer au vote, Monsieur François BELHOMME, Maire quitte la salle.

Monsieur Guy DAVID prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.



2019-131

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2018 des PRAIRIALES.

Fait et Délibéré à Epernon, le 13 mai 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190513-D2019_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2019
Affichage : 16/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

